



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le 1^{er} mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 23 février en salle des fêtes du théâtre municipal, sous la présidence de Frédéric VALLETOUX, Maire, le caractère public de la réunion étant réputé satisfait en raison de l'accessibilité en direct des débats au public de manière électronique.

Etaient présents : M. GONDARD, Mme REYNAUD, M. ROUSSEL, Mme CLER, M. FLINÉ, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. TENDA, M. SCHÜTZ, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme SASSINE, Mme NORET, Mme MARIANNE, Mme MALVEZIN, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC, M. THOMA

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme REYNAUD
Mme PHILIPPE pouvoir à M. ROUSSEL
Mme MONTORO pouvoir à Mme BOLLET
Mme LARUE pouvoir à M. GONDARD
M. RAYMOND pouvoir à Mme CLER
M. BEAUDOUIN pouvoir à M. DORIN
M. PERROT pouvoir à M. FLINÉ
Mme DUPUIS pouvoir à M. THOMA
Mme TAMBORINI pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son alinéa IV par dérogation à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

M. LE MAIRE ouvre la séance du Conseil municipal et remercie chacun de sa présence.

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs qui lui ont été transmis.

M. LE MAIRE rappelle que le Conseil municipal reste sous le régime dérogatoire autorisant chaque élu à être porteur de deux pouvoirs. Lors de la présente séance, les élus ne sont cependant porteurs que d'un seul pouvoir.

- **Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Paula MARIANNE**

Suite à la démission de M. Jan VAN DER LEE, il convient de procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Paula MARIANNE. M. LE MAIRE se dit très heureux d'accueillir Mme MARIANNE, notamment pour son action au sein de l'hôpital de Fontainebleau. Il lui souhaite la bienvenue et l'applaudit.

Applaudissements.

- **Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

La liste des décisions ne faisant l'objet d'aucune autre remarque ou question de la part du Conseil municipal, M. LE MAIRE propose d'entamer l'ordre du jour de ce Conseil municipal resserré, et motivé principalement par la nécessité de ne pas perdre de temps sur le projet de rénovation de la place de l'Etape.

- **Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et election d'un nouvel adjoint au Maire**

M. LE MAIRE explique que, suite à la démission de M. Jan VAN DER LEE pour raisons personnelles, il convient d'élire un nouvel adjoint au Maire.

Deux délibérations sont présentées.

La première délibération vise à rappeler le nombre d'adjoints désignés dans le Conseil municipal de la ville de Fontainebleau, à savoir neuf adjoints au Maire. Il convient de voter de sorte à entériner à nouveau ce nombre d'adjoints au Maire.

La première délibération est approuvée à l'unanimité (6 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC).

La seconde délibération vise à procéder à l'élection du 7^{ème} adjoint au Maire. M. LE MAIRE propose la candidature de M. José TENDA issu de la majorité municipale.

M. THOMA regrette la décision de M. VAN DER LEE de démissionner de son poste d'adjoint et du Conseil municipal. Il fait observer qu'il s'agit de la deuxième démission d'un adjoint en quelques semaines. M. THOMA considère que M. VAN DER LEE disposait de réelles compétences professionnelles pour porter des projets autour des nouvelles énergies et mobilités. Il souhaitait véritablement agir dans le cadre de la campagne promotionnelle « Fontainebleau (en) transition », et non participer uniquement à une opération marketing, en associant tous les élus autour de la table, y compris les élus des groupes minoritaires, ce qui est fort appréciable et apprécié. Lors de la dernière réunion préparatoire à ce Conseil municipal, M. THOMA s'est enquis de son remplacement. Or, aucun des élus présents n'a souhaité s'exprimer sur le sujet, en expliquant que cette décision relevait de l'organisation interne de la majorité municipale. Aussi, M. THOMA déplore avoir découvert la veille, grâce à la distribution d'une plaquette grand public sur le marché, que l'adjointe en charge de la jeunesse prendrait le relais des dossiers de M. VAN DER LEE. M. THOMA tient à réaffirmer que le Conseil municipal mérite plus de considération et espère qu'à l'avenir, la Municipalité procédera différemment.

M. LE MAIRE constate que M. THOMA fait à nouveau des supputations sur le départ de M. VAN DER LEE. Tous regrettent son départ, motivé par des raisons personnelles et il ne lui appartient pas d'aller au-delà de ce constat. M. LE MAIRE ajoute que la Municipalité est vigilante à la dépense publique et pourra le démontrer lors de l'examen du budget et du compte administratif. Il réfute les propos de M. THOMA selon lesquels « Fontainebleau (en) transition » serait une pure opération marketing.

S'agissant de la contribution des groupes d'opposition, M. LE MAIRE a évoqué lors du dernier Conseil municipal le sujet de la transition écologique, sujet qui n'a suscité aucune question et

aucun commentaire de leur part. De même, lors du débat d'orientations budgétaires, aucune proposition n'est parvenue. M. LE MAIRE affirme sa volonté de travailler avec les groupes minoritaires et de les associer aux travaux en cours, si tant est qu'eux-mêmes le souhaitent. Quant au projet de la place de l'Etape, il a été évoqué en Conseil municipal dès le mois d'octobre 2019, comme l'un des dossiers à traiter. Or, aucun élu de l'opposition n'a exprimé de proposition sur le sujet.

M. LE MAIRE remercie M. THOMA de sa participation aux récentes commissions actuellement organisées en visio, alors qu'il était systématiquement absent lors des commissions organisées au cours du mandat précédent. Il l'enjoint à s'exprimer et à participer à la réflexion collective.

Enfin, M. LE MAIRE remercie M. THOMA de son intervention et prend bonne note de ses remarques. M. LE MAIRE souhaite à présent clore le débat et procéder au vote.

M. THOMA souhaite faire observer que les remarques et contributions des groupes d'opposition en commission sont appréciables et appréciées.

En réponse à la remarque de M. THOMA sur le remplacement de M. VAN DER LEE, Mme CLER précise qu'elle-même a souhaité prendre en charge la Transition écologique, même si elle n'a pas la prétention de disposer des mêmes compétences professionnelles que son prédécesseur, afin de sortir de sa « zone de confort », à savoir la délégation aux Affaires scolaires. La décision a été prise tout récemment et ne présente aucun caractère secret. Aussi, ce remplacement n'appelle aucune polémique.

M. LE MAIRE confirme que l'élection d'un nouvel adjoint au Maire relève de la majorité. L'opposition n'a pas à être consultée lorsqu'il constitue la liste de ses adjoints. Il est d'avis que si M. THOMA était maire, il procéderait de la même manière.

M. THOMA répète qu'il aurait apprécié ne pas le découvrir par le biais d'une plaquette distribuée en ville. Un mail aurait été de bon aloi.

M. LE MAIRE en prend note.

M. LE MAIRE rappelle que l'élection se déroule à bulletin secret.

Mme NORET et M. THOMA sont désignés assesseurs.

M. TENDA est élu 7ème adjoint au Maire à l'unanimité, conformément au résultat du vote : 33 bulletins ont été déposés dans l'urne, dont 27 bulletins en faveur de M. TENDA et 6 bulletins blancs.

Applaudissements.

M. LE MAIRE remet l'écharpe tricolore à M. TENDA.

Applaudissements.

M. LE MAIRE précise que M. TENDA prendra en charge les Affaires scolaires et conservera la mission de Cohésion sociale et Cohésion des quartiers. Quant à Mme CLER, elle reste adjointe à la Jeunesse et prendra en charge la Transition écologique.

- **Désignation d'un nouveau représentant – Modification de la représentation de la commission municipale Aménagement urbain, Urbanisme, Patrimoine (bâtiments publics) et Transition écologique – Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE propose Mme CLER pour siéger en lieu et place de M. VAN DER LEE au sein de ladite commission.

Le principe du vote à main levée est accepté à l'unanimité.

Mme CLER est désignée à l'unanimité.

- **Convention de participation financière de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau à l'organisation de la vaccination des habitants du territoire – Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE indique que la CAPF a proposé de verser à la ville de Fontainebleau la somme de 10 000 euros en guise de participation aux frais de fonctionnement du centre de vaccination. Il est à noter que seulement un quart des personnes vaccinées sont bellifontaines. M. LE MAIRE considère que cette participation financière est la bienvenue.

M. LE MAIRE s'enquiert des éventuelles questions et/ou remarques sur la présente délibération.

M. LECERF demande quels sont les frais supportés par Fontainebleau et ceux pris en charge par la CAPF.

M. LE MAIRE répond que l'Assurance Maladie prend en charge le coût de la vaccination et le paiement des vacations des personnels de santé. La Commune quant à elle supporte la charge de l'ensemble des agents travaillant sur le centre de vaccination. Le SDIS assume la charge du pompier présent. Les agents des villes voisines sont quant à eux détachés par leur commune de rattachement, qui en assure la charge.

M. THOMA aimerait que ces coûts puissent être chiffrés et communiqués.

M. LE MAIRE explique que le nombre d'agents et le temps passé sont recensés depuis le début de l'opération. Ce temps est réparti entre le centre de vaccination et l'accueil téléphonique qui reçoit de nombreux appels par jour. Un bilan sera bien entendu réalisé à la fin de l'opération et sera présenté à l'Etat.

M. THOMA souhaiterait en connaître le coût mensuel.

M. LE MAIRE propose d'effectuer un point d'étape au moment de l'examen du budget.

M. GONDARD ajoute que le coût de la démarche ne modifie pas l'engagement de la Collectivité, de ses agents et de ses partenaires pour répondre à l'urgence sanitaire. Il réaffirme la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires.

M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Aménagement de la place de l'Etape – Avant-projet (AVP) – Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE rappelle que l'avant-projet (AVP) permet de déclencher les marchés de travaux, puis de lancer le chantier. Il cède la parole à M. FLINÉ pour présenter cet AVP.

M. FLINÉ se déclare très heureux de soumettre au Conseil municipal ce projet majeur porté par la Municipalité, qui vise à transformer intégralement la place de l'Etape. Il propose d'en présenter les points les plus saillants et les plus structurants.

Il informe le public qui suit le Conseil municipal à distance que le plan de masse est diffusé à l'écran. L'intégralité du document est consultable, par ailleurs, sur le site internet de la Ville.

M. FLINÉ indique que, de par sa géométrie, la place de l'Etape est une zone très minérale, héritée des années 1960-70, et quasiment dédiée à la circulation automobile. Elle a pourtant un potentiel énorme grâce à ses commerces et surtout grâce à son emplacement stratégique, entre l'hyper centre-ville, le parc du Château, le futur pôle universitaire et la gare. Le projet vise à transformer la place en véritable cœur de ville, afin de créer un lien entre le centre et le nord de Fontainebleau.

Quatre changements importants et très structurants constituent le projet et sont à souligner :

- L'emprise automobile sera diminuée en rétrécissant la voie de circulation avec un passage de trois voies à deux voies, en déplaçant les arrêts de bus et en créant une zone de rencontres qui sera limitée à 20 km/heure afin d'apaiser les flux.
- La circulation des piétons et des cyclistes sera facilitée grâce à l'élargissement significatif des trottoirs et à la mise en place d'un aménagement cyclable dit « chaussée à voie centrale banalisée » qui consiste à installer des rives cyclables de 1,40 mètre de chaque côté de la voie où le cycliste est prioritaire.
- L'amélioration du cadre de vie grâce à la végétalisation de la place, la plantation d'arbres en pleine terre, la création d'un salon végétal avec une fontaine publique qui fera l'objet d'un concours, l'agrandissement des terrasses et la création de traversées en pierre sur la chaussée pour faciliter les échanges entre les deux côtés de la place.
- La mise en avant de l'architecture de la place, en lui donnant un aspect beaucoup plus qualitatif grâce à un nouveau mobilier urbain et l'utilisation de matériaux nobles comme la pierre.

M. FLINÉ ajoute que le stationnement sera constitué d'une dizaine de places dites « 20 minutes gratuites » pour faciliter les courses rapides, de deux places pour personnes handicapées, trois places de livraisons pour les commerces, et une offre de stationnement élargie pour les vélos. La Municipalité a fait le choix réfléchi et assumé de réduire le nombre de places de stationnement pour plusieurs raisons :

- favoriser le cadre de vie des piétons et des clients ;
- sécuriser les déplacements des cyclistes ;
- réduire le nombre de places de stationnement, et report du stationnement sur le parking de l'Etape à proximité, un parking de 277 places aux prix attractifs, le moins cher de la Ville (écart de 1,30 euro pour 2 heures de stationnement).

La Ville est, par ailleurs, en discussion avec le délégataire Interparking pour rouvrir le toit-terrasse fermé il y a quelques années pour raisons de sécurité, permettant ainsi de gagner une cinquantaine de places supplémentaires.

La durée totale des travaux est de 14 mois (2 mois de travaux souterrains et 12 mois d'aménagements de surface). Ces travaux commenceront au mois d'août 2021 pour se terminer en septembre 2022. Les travaux seront découpés en deux phases : la phase côté nord-ouest avec les numéros impairs, puis la phase côté sud avec les numéros pairs dans un second temps. Ainsi, aucun riverain ni commerçant ne devra subir 14 mois de travaux consécutifs. Pendant toute la durée des travaux, la circulation automobile sera maintenue en alternance, grâce à l'installation d'un feu, et les commerces resteront ouverts. Tout sera mis en place afin de réduire les éventuelles nuisances qui pourraient survenir. En outre, des réunions mensuelles d'information seront organisées pour répondre aux questions des commerçants et des riverains.

S'agissant du budget, l'enveloppe des travaux représente 2,5 millions d'euros, soit le principal investissement de la Commune sur les 18 prochains mois. M. FLINÉ considère que cet investissement est à la fois nécessaire et mérité pour cette place et pour Fontainebleau.

M. FLIN souhaite, par ailleurs, remercier les services de la Ville et l'agence de l'urbanisme OPUS URBAIN qui ont énormément travaillé – et qui vont continuer à travailler – sur ce projet d'aménagement, dont la première étape se termine. Il tient également à remercier les riverains et les commerçants pour leur participation aux nombreuses réunions de concertation en présence de M. LE MAIRE et du premier adjoint en charge du Commerce, M. GONDARD, ainsi que les associations avec lesquelles la Municipalité a eu des échanges très constructifs. Il pense notamment aux associations la « Vie à Vélo » et « Mobilité réduite ». De son point de vue, aucun projet n'aura eu autant d'échanges et de concertations avec les Bellifontains en amont d'un vote au Conseil municipal. Cette démarche est une volonté forte de l'équipe municipale, sous l'égide de M. INGOLD, adjoint à la participation citoyenne, de favoriser le dialogue avec les habitants et les professionnels lorsque cela est possible.

En conclusion, M. FLIN se dit très heureux de présenter un avant-projet de qualité, issu du travail collectif des élus, associations, commerçants et riverains, qui permettra d'embellir au premier rang la place de l'Etape et la ville de Fontainebleau. Il se tient à la disposition des élus pour répondre aux éventuelles questions.

M. LE MAIRE remercie M. FLIN. Il tient à le féliciter d'avoir repris ce projet au moment où il en était à ses balbutiements et de l'avoir mené jusqu'à l'avant-projet. Il souligne son énergie à faire en sorte que la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés prenne corps, de nombreuses contributions ayant fait évoluer le projet. Il considère que le projet recueille un véritable assentiment des commerçants et des riverains qui en ont compris immédiatement le bénéfice une fois la transformation de la place achevée. En effet, la place a été pensée comme un trait d'union entre le centre-ville et le futur campus universitaire. Ce projet majeur tournera la page de dizaines d'années de difficultés de circulation, pour les piétons, cyclistes ou automobilistes.

M. LE MAIRE s'enquiert des éventuelles questions et/ou remarques sur cet avant-projet.

M. THOMA indique que la rénovation de la place de l'Etape faisait également partie des priorités de mandat de son groupe politique. C'est la raison pour laquelle il se satisfait de voir cet avant-projet aboutir et votera pour.

Il souhaiterait, toutefois, apporter sa vigilance sur plusieurs points qui n'ont pas pu être discutés avec les élus de son groupe, avant que le projet ne soit arrêté. Comme il a déjà eu l'occasion de le dire à M. FLIN, M. THOMA rappelle que le groupe minoritaire représente 40 % des Bellifontains et est partie prenante dans les projets de la Ville. Aussi, il aurait apprécié le même temps d'échange que celui, qui par exemple, a été consacré aux associations. Lors de la dernière commission, son groupe a eu l'occasion d'aborder quelques points, qu'il souhaiterait rappeler en séance.

Le premier point concerne la tenue du budget du chantier. Le coût du projet, estimé à 1,5 million d'euros HT, a été annoncé dans la presse à 2,3 millions d'euros TTC. Or, il est affiché à 2,5 millions d'euros TTC dans la délibération présentée en séance. M. THOMA demande qu'un suivi strict des coûts soit assuré pour empêcher toute dérive pendant la réalisation des travaux.

Le deuxième point concerne la mise en œuvre de mesures effectives pour empêcher le trafic de transit, c'est-à-dire les véhicules qui traversent la rue Grande sans jamais s'y arrêter. Lorsque les voies seront rétrécies et la vitesse réduite, le croisement de deux bus sera rendu plus délicat. Des embouteillages risquent de se former, situation qui ira à l'encontre de l'idée d'un espace plus apaisé. L'étude de circulation qui est en cours lui semble en deçà des attentes. M. THOMA considère que d'autres initiatives sont possibles à très court terme, comme le fait d'interdire la circulation rue Grande aux poids-lourds qui n'effectuent pas de livraison.

Enfin, troisième point, M. THOMA souhaiterait profiter des travaux de réduction du nombre de places de stationnement pour dédier une à deux places à l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques.

M. THOMA espère que ces points de vigilance seront pris en compte pour la suite des opérations.

M. LECERF indique avoir demandé que la commission communale d'accessibilité puisse se réunir. Il a lui-même contacté M. ROYERE président de l'association Mobilité réduite, qui l'a informé qu'il suivait le chantier de très près, en sa qualité d'assistant de la maîtrise d'ouvrage, afin d'éviter tout contentieux. Aussi, il réitère sa demande.

En réponse à M. THOMA, M. FLINE confirme que le coût du chantier a évolué, suite aux différents ajustements qui ont été décidés, comme la création d'une zone de rencontres qui permet, notamment, de supprimer les passages piétons et de créer des traversées suggérées en pierres, beaucoup plus qualitatives. En dépit de ces différents arbitrages, le coût du chantier reste maîtrisé, et M. FLINE estime inutile de s'inquiéter outre mesure sur le sujet.

Sur le sujet du trafic de transit, M. FLINE partage l'avis de M. THOMA. Des mesures ont été réalisées en décembre 2020 et janvier 2021, à l'aide d'un radar pédagogique : 5 000 véhicules/jour ont été recensés. L'objectif est bien évidemment de réduire le trafic sans nuire à l'attractivité du centre-ville et au dynamisme des commerces. M. FLINE rappelle que Fontainebleau est une ville historique construite avec de nombreuses rues étroites, à sens unique, notamment en hypercentre. Certaines petites rues ne peuvent accueillir le trafic. Ainsi, le sujet de la circulation routière est complexe, il ne peut s'improviser et doit être mené en concertation avec les riverains.

S'agissant des bus, M. FLINE explique qu'en l'absence de cyclistes, ils peuvent circuler sur la rive cyclable et ainsi se croiser.

Par ailleurs, M. FLINE est d'avis que la place de l'Etape n'est pas le bon lieu pour installer des bornes de recharge pour voitures électriques, qui risquent de stationner plusieurs heures, voire une nuit entière, alors que l'objectif est de favoriser les rotations afin d'effectuer de courts achats. Pour autant, il est favorable au développement de bornes électriques dans d'autres lieux. Le sujet sera, il l'espère, abordé prochainement.

Enfin, en réponse à M. LECERF, M. FLINE confirme que la Municipalité travaille de manière étroite avec l'association Mobilité réduite et son président, M. ROYERE, notamment avec l'aide de Mme NORET, conseillère municipale déléguée sur le sujet. Il semble à ce stade que le projet convienne à M. ROYERE. Toutefois, il ne souhaite pas s'exprimer en son nom. En revanche, M. FLINE explique que la commission municipale d'accessibilité n'a pas vocation à venir examiner un chantier, mais apporte sa vision globale sur l'accessibilité de la Ville. L'association Mobilité réduite sera quant à elle associée au suivi du chantier.

M. LE MAIRE remercie M. FLINE pour ses réponses précises. Il cède à nouveau la parole à M. LECERF.

M. LECERF fait observer que la chaussée à voie centrale banalisée et le maintien des places de stationnement sont souvent incompatibles.

M. FLINE en convient. L'installation d'une rive cyclable sur le côté de la voie demande de minimiser au maximum le nombre de places de stationnement. En effet, les mouvements de véhicules peuvent être potentiellement dangereux pour les cyclistes. Pour autant, la Municipalité ne souhaite pas supprimer totalement les places de stationnement, car elle souhaite soutenir les commerçants. C'est la raison pour laquelle il est proposé un compromis qui semble convenir à tous : réduire le nombre de places, en conserver une dizaine qui serait gratuites pendant 20 minutes pour permettre la rotation rapide des véhicules, favoriser l'ouverture de nouvelles places en stationnement plus long à proximité, au niveau du parking de l'Etape. M. FLINE ne souhaite pas s'exprimer au nom des associations concernées, mais il semble que cette proposition reçoive leur agrément.

M. THOMA fait observer que de nombreuses marques proposent des bornes de recharge rapide. L'objectif serait, comme cela est le cas dans d'autres villes, que certaines places de stationnement soient dédiées aux véhicules électriques en priorité. Par ailleurs, une recharge de 1 ou 2 heures, même lente, permet à un véhicule électrique d'effectuer quelques kilomètres, la majorité des trajets étant inférieurs à 30 kilomètres. Selon M. THOMA, la place de l'Etape lui semble un endroit adapté pour installer une borne de recharge, même lente.

M. LE MAIRE confirme que des bornes de recharge électrique seront installées dans le courant de l'année 2021 à Fontainebleau, mais ailleurs que sur la place de l'Etape.

En l'absence de question supplémentaire, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Mission de maîtrise d'œuvre « Aménagement de la place de l'Etape » - Avenant n°3 relatif au forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre – Approbation à l'unanimité**

M. FLIN explique qu'il s'agit d'actualiser la rémunération du maître d'œuvre liée à la mise à jour du coût provisionnel du projet.

En l'absence de remarque, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Marché de démolition d'un préau, et rénovation et extension de l'autre préau en contact avec les bâtiments à l'école Saint-Merry – Lot 5 VRD – Avenant n°2 – Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL rappelle que le marché de démolition et rénovation du préau de l'école Saint-Merry s'élevait à 10 780 euros HT. Un premier avenant avait été notifié en 2020 pour un montant de 680 euros. Il s'agit à présent de signer un second avenant ayant pour objet la création d'un regard « eaux pluviales » pour un montant de 4 200 euros HT, portant le montant du marché à 15 660 euros HT.

En l'absence de question, M. LE MAIRE procède au vote.

Question orale

Question de M. LECERF : *« Nous demandons de disposer d'un local tel que le prévoit le Code général des collectivités territoriales. Il ne s'agit pas d'une simple faculté laissée à l'appréciation du Maire. Le Maire est tenu de satisfaire à cette demande dans un délai raisonnable, deux mois semblant un délai raisonnable selon la jurisprudence constante en la matière. Lors du dernier Conseil municipal du 8 février 2021, un local nous a été attribué. Il est situé au 240, rue Grande, précisément entre le 238 et le 242 de cette même rue, selon M. LE MAIRE. Nous avons donc une vision précise de ce local. Nous demandons que ce local soit livré cette semaine pour que, comme le dit M. GONDARD dans le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2020 : 'Il va de soi que l'opposition disposera des moyens nécessaires à l'exercice de son mandat'. Merci ».*

M. GONDARD confirme que les clefs du local pourront être remises dès le mercredi 3 mars 2021. Il précise toutefois que l'adresse exacte du local n'est pas le 240, mais est le 240 bis, rue Grande.

M. LE MAIRE remercie les Conseillers municipaux pour leur présence et leur participation.

La date du prochain Conseil municipal a été fixée au 29 mars 2021. M. LE MAIRE précise que la séance sera principalement consacrée au vote du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance



M. Frédéric VALLETOUX

Mme Carole GUERNALEC